## Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/01/2019 - Annexes du Moniteur belge

## Volet B Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge

\*19304323\*



Déposé 24-01-2019

Greffe

N° d'entreprise : 0719369717

Dénomination : (en entier) : KITSONO

(en abrégé):

Forme juridique: Société privée à responsabilité limitée

Siège: Rue Moreau 11 bte rez

(adresse complète) 4650 Herve

CONSTITUTION (NOUVELLE PERSONNE MORALE, OUVERTURE Objet(s) de l'acte:

SUCCURSALE)

Texte: D'un procès-verbal dressé par Maître Caroline PETIT, notaire associé à Ans, le 21 janvier 2019, il résulte qu'il a été constitué une société privée à responsabilité limitée ayant les caractéristiques ci-après:

1. Fondateurs:

- 1) Monsieur **MEDART** Noémi Nicolas Jean Dominique, né à Liège, le 11 avril 1994, célibataire, domicilié à 4650 Herve, rue Moreau, 11 Rez.
- 2) Monsieur MEDART Nicolas Jean Pierre Julien, né à Bressoux, le 16 décembre 1946, époux de Madame SMITS Marie, domicilié à 4020 Liège, boulevard de l'Est, 4.

Epoux marié au Portugal, à Ribeira Grande, le 20 mars 1987 et transcrit à Trooz, le 26 octobre 1994 sous le régime de la séparation des biens suivant contrat de mariage portugais.

- 2. Dénomination : "KITSONO"
- 3. Siège social : 4650 Herve, rue Moreau, 11 Rez
- 4. Objet social:

La société a pour objet, directement ou indirectement, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou l'étranger :

- l'organisation d'évènements et notamment de soirées, de séminaires, de spectacles ;
- la prestation de services dans le domaine de l'évènementiel ;
- l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de boissons et notamment de boissons fermentée et spiritueuses ainsi que nourriture ;
- l'achat, la vente et la location de tout matériel pour tous événements, organisations ou manifestations, l'intermédiaire commercial;
- la réalisation de travaux graphiques ;
- les prestations artistiques et le transport de colis ;
- installation de structures ;
- travaux d'électricité et domotique ;
- HORECA;
- service traiteur et ambulant ;
- transport automobile ;
- fabrication et marchandage de ferronnerie et bois ;
- coaching et management ;

La société a pour objet les activités suivantes :

- l'activité de société de patrimoine ;
- acheter des immeubles en vue de les louer, de les vendre ou de manière plus générale, en vue de les mettre à disposition à des tiers;
- louer des immeubles en vue de les sous-louer ou de manière plus générale, en vue de les mettre à disposition à des tiers.

La société aura également pour objet tous travaux d'entreprise générale de construction, l'entreprise de maçonnerie et de béton, de construction de bâtiments traditionnels ou préfabriqués de quelques types qu'ils soient ; les travaux de terrassement, les travaux de démolition, les travaux de carrelage, les travaux de plafonnage, cimentage et rejointoyage; les travaux de nettoyage et sablage des

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

façades ; l'isolation thermique et acoustique ; les activités relatives à l'exécution totale ou partielle de travaux de parachèvement ou de coordination de ceux-ci lors de leur exécution par des soustraitants ; les travaux de forage du sol et installations de pompes à chaleur ; les travaux de parc et jardins et aménagements de plaine de spors et de jeux ; location avec ou sans chauffeur de matériel de construction en général ; les travaux de coffrage et de ferraillage ; la pose de canalisations diverses ; le montage de cloisons métalliques et de cloisons sèches à base de plâtre ; les autres travaux de construction non réglementés, la gestion de travaux publics et privés. Elle peut également exercer l'activité de consultant en organisation d'évènements publics et privés, le commerce de tous produits, matériels, équipements, ayant un rapport direct ou indirect avec le bâtiment : matière plastique, bois, matériaux de construction, ... (cette énumération est non limitative). Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation. Elle peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire, analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités, lui procurer des matières premières ou faciliter l'écoulement de ses produits. Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur dans d'autres sociétés

- 5. Durée : sans limitation de durée, avec commencement dès le 1er janvier 2019.
- 6. Capital: **DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS** (18.600,00-) divisé en 206 cents parts sociales sans désignation de valeur nominale souscrites et libérées à concurrence de SIX MILLE DEUX CENTS EUROS (6.200,00-) lors de la constitution de la société.
- 7. Exercice social : du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année.
- 8. Assemblée générale annuelle : le dernier lundi de juin à 18 heures.
- 9. Administration : La société est gérée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou morales, associés ou non, nommés par l'assemblée générale.

Chaque gérant a tous pouvoirs pour poser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale, et pour représenter la société vis à vis des tiers ou en justice, soit en demandant, soit en défendant.

10. L'affectation du bénéfice net, après les prélèvements obligatoires, sera décidée par l'assemblée générale des associés.

Aucune distribution ne peut être faite lorsque à la date de clôture du dernier exercice, l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est ou deviendrait, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital libéré, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par actif net, il faut entendre le total de l'actif tel qu'il résulte du bilan, déduction faite des provisions et dettes. L'actif net ne peut comprendre le montant non encore amorti des frais d'établissement et, sauf cas exceptionnel, le montant non encore amorti des frais de recherches et de développement. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société sera faite par le ou les gérants en exercice, ou à défaut par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale qui décidera de leur nombre, leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après réalisation de l'actif et apurement du passif ou consignation à cette fin, le solde sera réparti entre les associés dans la proportion des parts sociales par eux possédées, après réalisation de l'équilibre des libérations.

11. Dispositions finales : Le premier exercice commence le 1er janvier 2019 pour se clôturer le 31 décembre 2019.

Les engagements pris au nom de la société en formation sont repris par la société et réputés avoir été contractés par celle-ci dès le 1er janvier 2019 aux conditions cumulatives suivantes:

- 1) dépôt des statuts au greffe dans les deux ans de la naissance de l'engagement;
- 2) reprise des engagements dans les deux mois du dépôt au greffe.

A été nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, Monsieur MEDART Noémi Nicolas Jean Dominique, domicilié à 4650 Herve, rue Moreau, 11 Rez.

Le mandat du gérant sera gratuit ou rémunéré selon décision de l'assemblée générale.

Il est décidé de ne pas nommer de commissaire.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposée en même temps:

- expédition de l'acte